



## *Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE*

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N° 001/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM /2025 DU 10/03/2025**

**POUR LES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE (NDONGO-NYAGNOUMA) DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST  
(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

**Financement : Budget MINTP/Ligne Fonds Routier, Exercice 2025**

#### **1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre de l'exécution des projets financés par le budget MINTP/Ligne Fonds Routier de l'Exercice 2025, Le Maire de la Commune de Salapoumbé, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de SALAPOUMBE, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution travaux d'entretien de la route communale (**NDONGO-NYAGNOUMA**) dans la commune de Salapoumbé, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'est.

#### **2- ALLOTISSEMENT**

Les travaux sont constitués en un seul lot

#### **3- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :**

Le coût prévisionnel des travaux est de :

- **Soixante-Cinq-Millions (65 000 000) FCFA TTC;**

#### **4- CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- ♦ L'Installation ;
- ♦ Le nettoyage et terrassement ;
- ♦ Assainissement et drainage ;
- ♦ Ouvrage d'art.

#### **5- PARTICIPATION**

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du BTP et installées en territoire camerounais.

#### **6- FINANCEMENT**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget MINTP/Ligne Fonds Routier de la République du Cameroun, Exercice 2025 :

#### **7- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **soixante-cinq-mille (65 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de SALAPOUMBE.

## 8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de SALAPOUMBE (Secrétariat du Maire), au plus tard le **27/03/2025 à 12 heures** précises et devra porter la mention suivante :

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 001/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2025 DU 10/03/2025 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE (NDONGO-NYAGNOUMA) DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST (EN PROCEDURE D'URGENCE)**  
**"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

## 9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit : **1 300 000 (Un-Million Trois-Cent-Mille)**

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE le **27/03/2025 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## 11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

### A. Critères éliminatoires :

#### a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission.

#### b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

#### c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

**N.B :** Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

### B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de **Cinquante Millions FCFA (50 000 000)** ..... Oui
- 2) Les références de l'Entreprise ..... Oui
- 3) La compréhension du projet pour ..... Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement ..... Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels ..... Oui

**Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.**

## **12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **13- CAUTION DE SOUMISSION**

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel.

## **14- DELAI D'EXECUTION**

Le délai prévisionnel d'exécution est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

## **15- ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

## **16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de SALAPOUMBE Tél : 691 701 441 / 670 621 257.

SALAPOUMBE, le 10 MARS 2025

Le Maire de la Commune de SALAPOUMBE

*Maître d'Ouvrage*

**Ampliations :**

- ✓ DDTP/BN ;
- ✓ DDMAP/BN
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-C.SAL ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.



*MOSSADIKOU Norbert*  
Le Maire